



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 12 décembre 2023, à 20 h 15, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H36

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

243-12-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyé par M. Jean- François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

244-12-2023

3 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET AUTRES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 612-5

La conseillère Mme Marie Gauvin DONNE l'AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 612-5 imposant des taxes et exigeant des compensations et autres tarifs pour rencontrer les obligations de la municipalité au cours de l'exercice financier 2024.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

245-12-2023

4. ASSUJETTISSEMENT DU LOT 5 740 383 DU CADASTRE DU QUÉBEC AU DROIT DE PRÉEMPTION

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 627 intitulé *Règlement concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble* permet à la municipalité d'exercer un droit de préemption sur des immeubles d'intérêt pour des fins municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'exercer un tel droit sur le lot 5 740 383 du cadastre du Québec ;

Il est proposé par M. Mario Lemire et appuyé par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

D'assujettir au droit de préemption le lot 5 740 383 du cadastre du Québec, aux fins d'y établir une infrastructure publique et service d'utilité publique;

De faire inscrire au registre foncier et de notifier au propriétaire un avis d'assujettissement au droit de préemption ;

De mandater le directeur général pour signer toutes les procédures requises à cette fin.

246-12-2023

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Vient ensuite la période des questions. M. Roger Leblanc pose une question et M. Leblanc a été répondu par monsieur le maire.

247-12-2023

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

8.1 Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20 h 42

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier